

DÉPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BÉTHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Labourse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, soit cinq jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la mairie ou publiées conformément à la loi.

Présents : Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Betty BEN, Johnny GLAVIEUX, Annick SAVOLDELLI, André DEBROCK, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Ludovic RYCKELYNCK, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Stéphane LOUCHART, Alain DIENI, Stéphanie HABIBOVIC, Isabelle CAZIN, Rosanna GILLET DIDIO, Dorothée HAUER, Emilie MALAQUIN, Delphine LECOCQ.

Absent(e)s excusé(e)s : Delphine LECOCQ.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Bernard PRUVOST pouvoir à Isabelle VANELLE, Stéphanie HABIBOVIC pouvoir à Philippe SCAILLIEREZ.

Secrétaire de séance : Alain DIENI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Agence d'Urbanisme de L'Artois adoptés par l'Assemblée Générale du 1^{er} février 2022,

Considérant que suite au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026, il convient de procéder à l'élection des représentants de la commune au sein des instances de l'Agence d'Urbanisme de L'Artois (Assemblée Générale et Conseil d'Administration),

Considérant que la commune de Labourse doit désigner un représentant titulaire pour y siéger,

Considérant que la commune peut désigner un(e) suppléant(e), qui siégera en cas d'empêchement du titulaire,

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DÉCIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré :

DE DÉSIGNER en tant que représentants de la commune au sein des instances de l'Agence d'Urbanisme de L'Artois :

- Monsieur Philippe SCAILLIEREZ en qualité de titulaire
- Monsieur Alain COQUERELLE en qualité de suppléant

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Conformément aux articles L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Alain DIENI

Philippe SCAILLIEREZ



Délibération
N°2026CM49

Renouvellement des instances de l'Agence d'Urbanisme de L'Artois
Désignation du ou des représentants

Convocation du
22 septembre 2026

Nombre de conseillers
en exercice :
23

Conseillers présents :
20